

Le mot du maire

Mesdames, Messieurs,

Après un an de mandat, je tiens à faire un bilan des actions engagées par l'équipe municipale pour mener à bien son programme et répondre aux besoins d'une Mairie au service de ses habitants.

Notre commune de Louvie-Juzon est un pôle majeur de la vallée d'Ossau, une commune qui bouge, se transforme. Cette spécificité a des conséquences positives et négatives sur notre action communale au quotidien et pour l'avenir. Son attractivité est grande et revers de la médaille nos obligations d'accueil et de service augmentent sans cesse.

Il nous faut au quotidien relever ces défis.

Cela exige une gestion financière serrée, rigoureuse mais aussi ambitieuse.

Il nous faut assurer notre rôle et porter des charges de centralité, des actions publiques pour l'ensemble d'un territoire et plus précisément au sein de la CCVO.

C'est vrai en matière culturelle, sociale mais aussi en termes d'image, d'animation, d'attractivité économique, d'événementiel. Tout cela induit de nouveaux comportements et de nouvelles attentes....

Face à cela, une collectivité locale, doit faire face. Mais la réponse de la collectivité à ces enjeux doit être organisée, elle doit être partagée par tous.

Notre organisation a l'ambition d'apporter ces réponses, elle doit développer la culture de l'objectif, du suivi et des résultats à obtenir.

C'est un projet qui s'inscrit dans le cadre de l'amélioration permanente du service rendu aux citoyens-usagers.

En résumé, une seule formule : « le Projet Mairie doit permettre l'action en gardant la maîtrise des moyens à y consacrer pour préserver et préparer l'avenir ! »

Pour citer quelques exemples :

La maternelle est terminée y compris l'enfouissement des réseaux et l'éclairage public

La bibliothèque fonctionne et l'aire de jeu est mise en place.

L'organisation des programmes périscolaires est un exemple à suivre.

Je dois saluer le travail du CCAS qui consacre notamment du temps à l'animation et à l'entraide.

Le programme de réfection des voiries suit son cours

Entretien et Valorisation des estives

Les pâturages ont été écobués conformément à la réglementation.

Les chemins de transhumance ont été ré ouverts avec l'aide des chasseurs et des éleveurs.

Pour l'animation :

Les estives musicales et les différentes associations peuvent poursuivre leurs activités.

Côté grand travaux :

Les études préliminaires (topographique et hydraulique) pour l'aménagement du CD 35 ont été engagées.

Un programme de mise aux normes de l'éclairage public sur l'ensemble du village est lancé.

Voilà ... et je ne parle pas des travaux d'entretien quotidien .

Je tiens ici à saluer tous les services municipaux pour être en capacité à répondre à autant de projets.

Et dire que certains disent qu'il ne se passe rien à Louvie-Juzon !

Je voudrais vous livrer une citation de Boileau :

« C'est un pénible fardeau de n'avoir rien à faire ».

Pour vous faire une confidence : nous n'avons pas ce pénible fardeau à porter.

Nous avons du travail et nous allons même en avoir beaucoup.

Notre responsabilité est d'abord dans l'aménagement du cadre de vie et déjà nous préparons l'avenir avec les études et consultation des entreprises pour nos projets.

Fort de ces premiers résultats, je n'ai pas d'inquiétude sur les projets que nous devons réaliser et sur l'accompagnement que nous devons vous apporter au quotidien.

P. Labernadie.

Ce début d'année, plusieurs chantiers ont vu le jour .



Le premier concerne la mise en place de l'aire de jeux devant l'école maternelle avec dans le même temps l'enfouissement des lignes électriques sur la route de Castet et le changement de tous les candélabres devant le foyer rural. Ces candélabres sont beaucoup plus performants et moins énergivores.

Les employés municipaux ont nettoyé le Cami Bielh . Avec le poids de la neige des arbres étaient tombés

sur le chemin.

La neige a également causé des dégâts sur le chemin de Peyranère : ce sont les agriculteurs aidés par un employé municipal qui ont ouvert le chemin et nettoyé le Serbiassa

Les chasseurs ont nettoyé « Las Coungues » permettant ainsi de rejoindre Deus Coigts.

Et enfin les agriculteurs , chasseurs et employés municipaux ont effectué l'écobuage sur le Rey et Peyranère

Un grand merci à eux tous.

Dans le même temps le mur sur la route du cimetière a été rehaussé afin d'améliorer la sécurité, le crépi sera fait cet automne . Pour l'instant les employés sont occupés à fleurir le village, tondre les parties communes



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 février 2015

Séance du 10 avril 2015

Objet : Approbation du procès-verbal du 5 janvier 2015

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
Par 12 voix pour et 3 voix contre
APPROUVE le procès-verbal du 5 /1/2015

Objet : Achat d'un tracteur

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, par 12 voix pour et 3 voix contre
EMET un avis favorable pour l'acquisition d'un tracteur neuf.
DECIDE de retenir le devis proposé par l'entreprise MOTOCULTURE NAYAISE, pour le tracteur CLAAS , pour un montant de 50 000.40 € TTC.
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents.

Objet : Reprise du tracteur

M. le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de l'acquisition d'un nouveau tracteur pour les services techniques, une proposition de reprise de l'ancien tracteur RENAULT 70-14 a été faite pour un montant de 3 200.40 €.
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
Par 12 voix pour et 3 voix contre
EMET un avis favorable pour la reprise du tracteur RENAULT 70-14 pour un montant de 3200.40 € TTC.

Objet : Financement pour l'acquisition du tracteur

Monsieur le Maire présente le plan de financement pour l'achat du tracteur :
Le Crédit Agricole propose un taux de 1.16% pour financer la somme de 47 300,00€ remboursable en 4 ans
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
Par 12 voix pour et 3 voix contre
EMET un avis favorable pour le financement proposé pour l'acquisition du tracteur.
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Question n°1 : Approbation du procès-verbal du 6 février 2015

Le Conseil Municipal, Par 12 voix pour et 3 voix contre **APPROUVE** le procès-verbal du 6 février 2015.

Question n° 2 : Approbation du compte administratif 2014

Le Conseil Municipal, par 11 voix pour et 3 voix contre **APPROUVE** le compte administratif 2014.

Question n°3 : Vote du compte de gestion 2014

Le Conseil Municipal, par 12 voix pour et 3 voix contre **VOTE** le compte de gestion 2014.

Question n° 4 : Affectation de résultat 2014

le Conseil Municipal, par 12 voix pour et 3 voix contre **DECIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2014

Question n° 5 : Vote du budget 2015

Le Conseil Municipal, par 12 voix pour et 3 voix contre **VOTE** le budget 2015.

Question n° 6 : Fixation du taux des impôts locaux

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **MAINTIENT** les taux d'impôts à l'identique

Question n° 7 : Subvention aux associations

Le Conseil Municipal **DECIDE, à l'unanimité,** d'allouer au titre de l'année 2015, les subventions

ASSOCIATIONS	Subventions 2015
ACCA	1 500 €
AMIS DE L'ORGUE	500 €
ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE	200 €
ASSOCIATION SAINT JEAN	2 000 €
FNACA ARUDY	100 €
FOYER RURAL	2 000 €
LES AINES RURAUX	450 €
LOUS HARDITS DE LOUBIE	2 000 €
OSSAU CHEVAL	50 €
SECOURS POPULAIRE	150 €
SKI CLUB ARTOUSTE	600 €
Association gymnique de Laruns	50 €
OCCE LES ISARDS école	1 600 €

M. Clavère s'étant retiré au moment du vote pour l'association ACCA.

Mme Garroq et M. Bascugnana s'étant retirés au moment du vote pour l'association Saint Jean.

Question n°8 : Financement du tracteur

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 2015-12 en date du 9 février 2015.

Monsieur LAMOURE se retire au moment du vote.

Le Conseil Municipal, Par 11 voix pour et 3 voix contre

EMET un avis favorable pour le financement proposé pour l'acquisition du tracteur.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Question n°9 : Tarif des bacades 2015

Le Conseil Municipal fixe, à l'unanimité, le tarif des bacades comme suit :

	Tarif 2015	
	Tarif 1	Tarif 2
	éleveurs percevant la prime à l'herbe.	éleveurs ne percevant pas la prime à l'herbe
Vaches locales	23.42 €	14.30 €
Vaches étrangères	46.84 €	37.72 €
Juments locales	36.47 €	27.36 €
Juments étrangères	83.31 €	74.19 €
Brebis locales	3.23 €	1.69 €
Brebis étrangères	6.53 €	4.96 €
Juments locales Bas-Ossau	24.10 €	19.47 €
Anes locaux	20.00 €	15.00 €
Anes étrangers	30.00 €	25.00 €

Question n° 10 : Tarif de la cantine

Le Conseil Municipal **FIXE** à : * 2.50 € le prix du repas à la cantine pour les élèves ;* 3.50 € le prix du repas à la cantine pour les adultes. Ce nouveau tarif prendra effet à compter du 1^{er} mai 2015.

Question n° 11 : Répartition de la prime à l'herbe

VOTE à l'unanimité, les conditions de répartition de la prime à l'herbe proposées.

Question n° 12 : CCVO extension de la compétence transport à la demande

Le Conseil Municipal, par 12 voix pour et 3 abstentions

DONNE son accord pour l'extension des compétences facultatives de la Communauté des Communes de la Vallée d'Ossau à la délégation de compétence « Transport à la Demande » du Conseil Général.

CHARGE Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération au Président de la Communauté des Communes de la Vallée d'Ossau.

Question n° 13 : Réfection de l'accès à la source du Caou de l'Aygue

Le Conseil Municipal,

ACCEPTE, à l'unanimité, l'offre de concours en espèces faite par le Syndicat d'Eau de la Vallée d'Ossau, souscrite pour la remise en état du chemin rural dit de la Ménère, qui permet l'accès à la source du Caoü de l'Aygue.

Aire de co-voiturage

Depuis quelques semaines, les Ossalois bénéficient d'une aire de covoiturage sur le parking de l'Inter-marché de Louvie Juzon
Merci Mr et Me Mauhourat d'avoir mis à disposition cet espace de 20 places



LES FESTIVITES 2015

36 èmes ESTIVES MUSICALES INTERNATIONALES

Mardi 21 juillet 2015. Eglise 21h

Quintette avec clarinette, MOZART. Quintette avec 2 violoncelles, SCHUBERT

Cyprien BROD, Vaska DELNAVASI, violons, Rafaël PAGNON, alto, Rémi CARLON, violoncelle, Alexandre FOUGEROUX, violoncelle, Juliette ADAM, clarinette.

Jeudi 30 juillet 2015. Eglise 21h

CHŒUR DE L'OURAL, de la Société philharmonique de PERM, Russie.

26 chanteurs, hommes et femmes, dir. Vladislav NOVIK. TCHAIKOVSKI, Divine Liturgie de ST Jean Chrysostome, Nicolaï DILETSKI (XVIIè s.) Première Liturgie Orthodoxe Russe.

Samedi 8 août 2015. Eglise 21h

Eric LEBRUN, organiste à l'église des Quinze Vingts de Paris et Marie-Ange LEURENT, organiste à l'église N.D de Lorette de Paris, à L'ORGUE HISTORIQUE DE LOUVIE-JUZON.

J.S BACH, BUXTEHUDE, à 2 et 4 mains.

Samedi 22 août 2015. Eglise 21h

IENISSEÏ RAMIC, piano. BEETHOVEN, Sonate Pathétique, Sonate Waldstein, Sonate Claire de Lune, Sonate N° 31.

Réservations au 05.59.05.88.50

PEDESTARRES—PEDEHOURAT

Le 20 juin à 20h30 : Grillades de la Saint Jean au prix de 20€

Samedi 18 juillet

A partir de 20h30 repas sous chapiteau

Bal avec le podium Numéro Uno

Dimanche 19 juillet

11h : Messe sous chapiteau

12h : Apéritif offert par l'association Saint Jean et animé par la banda « Los Ultimos de Caubios Loos »

14h30 : repas champêtre sous chapiteau

Inscriptions et renseignements chez :

Guilhamet au 0559057037

Lasserre au 0559056149

Hous au 0559056358



Ecole

Mr Laïn s'est blessé et sera donc indisponible jusqu'à fin juin, nous lui souhaitons un prompt rétablissement et surtout de la patience : rien ne sert de courir !!

Dès ce lundi, Mr Luc Bignalet-Azalet a assuré son remplacement : les enfants de CM1 et CM2 n'ont pas perdu de temps et n'ont pas eu droit à des vacances supplémentaires.

Nous lui souhaitons la bienvenue.

LES FÊTES DE L'ASCENSION

Mercredi 13 Mai

A 22h30 : Bal « fluo party » animé par le Podium Etoile

Jeudi 14 Mai 2015

10h30 : Messe solennelle

11h45 : Cérémonie au Monument aux morts

12h : Apéritif offert par le Comité des Fête animé par la Banda « LOS ESBERTS »

Exposition de photographies tirées de la collection personnelle de Gérard Clos Cot . Il s'agit principalement de photos de classe et de photos de conseil de révision.

16h : Départ de la course à la montagne.

18h : Remise des prix au foyer rural

Et bœuf musical à l'Auberge du Caviste suivi du concert des Allumettes

Vendredi 15 Mai

20h : Repas organisé au Foyer rural par les Chasseurs

Prix 20€

Réservations et renseignements auprès de :

Guy 0682103745

Thierry au 0617755155

et Michel au 0683239706



Samedi 16 Mai

15h : Jeux et animations pour les enfants organisés par le Comité des Fêtes

23h : Bal « nuit des gonflés » animé par le Podium Etoile



Marché d'été de Louvie Juzon

A partir du 15 juillet, tous les mercredis les commerçants ambulants se réuniront sur la Place Camps pour les marchés d'été.

C'est ainsi que vous pourrez trouver les fruits et légumes, les fromages, les gâteaux à la broche, le miel, Sous un beau soleil !!!



Le Grand Trail de la Vallée d'Ossau

Il aura lieu le 18 juillet. Les compétiteurs partiront de Laruns à 5 h le matin pour environ 75 kms dans la montagne et plus de 5000 m de dénivelé. Le relais se fera à Louvie Juzon .

Les inscriptions en solo ou duo se font auprès de Pau Pyrénées Aventure -PPA

A ce jour il y a 139 duos et 350 individuels inscrits soit d'ores et déjà 100 personnes de plus que l'an dernier.

Venez nombreux les encourager.



EN JAUNE ET BLEU



SPORTS : RUGBY

Le dimanche 26 avril 2015, le pont de Louvie-Juzon était coloré en jaune et bleu, aux couleurs de l'Etoile Sportive Arudyenne ! La finale en Championnat Honneur du Béarn « Arudy – Laruns » a enflammé le Stade du Hameau. Bravo à tous les joueurs de l'ESA, les encadrants et tous les supporters qui les ont accompagnés et soutenus tout au long de cette saison (Et ce n'est pas fini !).

Bravo pour cette belle victoire !

Coup de cœur :

Nous félicitons plus particulièrement la belle « brochette » de Louveteaux qui a participé à cette fantastique aventure : Jean-Rémy BARRAQUÉ, Baptiste BESCOS, Christophe BESCOS, Frédéric GARCHITORENA, Florian LASSALLE et William LASSERRE. Sans oublier deux nouveaux arrivants sur notre commune Nicolas CARREY et Sébastien ALCORTA. Bonne chance à tous, pour la suite !

Lous Hardits de Loubié

Le comité des fêtes de Louvie a renouvelé son bureau

Présidente
Pauline Pélecq
Vice président Christophe Bescos
Trésorière Emeline Costiou
Vice trésorier Martial Pélecq
Secrétaire Laura Barraqué
Vice secrétaire Baptiste Bescos

L'association compte une vingtaine de membres .

L'équipe fourmille d'idées pour une animation estivale.

Mr Mauhourat, représentant le magasin INTERMARCHE de Louvie Juzon a sponsorisé la section marche du foyer rural.

Les marcheurs peuvent maintenant pratiquer leur loisir sans craindre la mauvais temps .



LEGION D'HONNEUR

Hélène BERGES, fille du village, Docteur en Génétique et Biologie



Moléculaire, fille de Rémy et Josette BERGES, a été nommée au grade de Chevalier à la Légion d'Honneur (Agriculture, agroalimentaire et forêt), en récompense d'un parcours professionnel exceptionnel.

Elle est directrice du Centre National de Ressources Génétiques Végétales (CNRGV) à l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA) depuis 2003 et membre de la délégation interparlementaire l'OPCEST . En 2012, elle avait déjà reçu les Lauriers de l'INRA. Nous lui adressons toutes nos félicitations !

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Heures d'ouverture:

Mardi de 17h à 18h30

Vendredi de 16h à 18h30



BON A SAVOIR

Une tondeuse à gazon autoportée doit être assurée comme un véhicule terrestre.

Une tondeuse à gazon autoportée équipée d'un siège pour le conducteur et d'un volant constitue un véhicule terrestre à moteur soumis à l'assurance automobile obligatoire.

L'incendie provoqué par ce véhicule en stationnement dans un garage privé individuel constitue un accident de la circulation au sens de l'article 1er de la loi du 5 juillet 1985 (dite loi Badinter).

C'est ce qu'a rappelé la Cour de cassation.

Les faits :

Un incendie avait entraîné la mort de deux personnes. Il avait été provoqué par une explosion dans le garage d'une maison individuelle où était garée une tondeuse autoportée dont le réservoir d'essence fuyait.

La tondeuse impliquée dans l'accident n'ayant pas d'assurance de responsabilité civile obligatoire pour un véhicule à moteur, les héritiers des victimes demandaient réparation au Fonds de garantie des assurances obligatoires de dommages (FGAO). Celui-ci refusait sa garantie, contestant qu'il s'agissait d'un accident de la circulation du fait que le véhicule se trouvait dans un garage privé individuel.

La cour de cassation :

Pour elle, il s'agit bien d'un accident de la circulation concernant un véhicule terrestre à moteur, la loi n'exigeant pas que l'accident se soit produit dans un lieu ouvert à la circulation publique.

L'intervention du Fonds de garantie afin d'indemniser le préjudice des victimes ou des héritiers va être suivie d'un recours du fonds pour récupérer l'argent versé auprès du responsable des dommages. Il est donc prudent de vérifier si certains matériels (tondeuses autoportées, voitures, scooters, motos, etc.) qui ne sont pas ou plus appelés à circuler sur la voie publique et que l'on détient chez soi sont bien couverts par une assurance au titre de la responsabilité civile.

Renseignez vous auprès de votre assureur .

Source : Service public



Heures d'ouverture et coordonnées de la Mairie :

Christine et Laurence vous accueillent de 8h à 12h et de 14h à 17h les lundis, mercredis et vendredis et de 8h à 12h les mardis et jeudis.

Permanence du Maire :
Le vendredi toute la journée.
(sur rendez-vous)
MAIRIE
64260 LOUVIE-JUZON
Tél. 05 59 05 61 70
Fax 05 59 05 74 56